

Commune de LA TOUCHE
Compte rendu du 12 avril 2019

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 02/04/2019, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques GARDE.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDE, Serge JEAN, Sandrine REY, Yannick DEPLANTE, Valérie FOURRES, Andrée GOZNIAC, Martine DERRIEU, Nathalie PASCAL-TERRAS, Jean-Claude BAUDON, Vincent DEQUAE.

Absents excusés : Mario SPECOGNA

Secrétaire de séance : Yannick DEPLANTE

1. FINANCES

• **Adoption du compte administratif 2018** **CA2018 DM2019_321**

Le compte administratif 2018 du Maire, présenté au conseil municipal par Serge JEAN, 1^{er} adjoint, est en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal. Il est adopté à l'unanimité des votants 9 (le Maire ne participe pas au vote de son compte administratif).

Le compte administratif 2018 s'établit comme suit :

dépenses fonctionnement	111.687,31 €
dépenses d'investissement	38.420,55 €
reste à réaliser en dépenses	NEANT
Total des dépenses	150.107,86 €

recettes de fonctionnement	120.074,06 €
recettes d'investissement	29.551,32 €
excédent de fonctionnement reporté	67.267,31 €
excédent d'investissement reporté	7.518,65 €
reste à réaliser en recettes	NEANT
Total des recettes	224.411,34 €

Soit un excédent net de clôture pour l'année 2018 de 74.303,48 €

75.654,06 € en section de fonctionnement

1.350,58 € déficit en section d'investissement

• **Affectation du résultat : de l'exercice 2018** **DM2019_322**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques GARDE.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par Serge JEAN, 1^{er} adjoint ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent d'exploitation de **75.654,06 €**

DECIDE à l'unanimité des votants d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation au compte 1068 au profit de la section d'investissement **1.350,58 €**
- Affectation en section de fonctionnement (excédent reporté au budget 2019) **74.303,48 €**
(excédent antérieur reporté 67.267,31 € + excédent de l'exercice 2018 8.386,75 €)

TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2019**DM2019_323**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, FIXE les taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2019 de la façon suivante :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
• TH	7,87 %	7,87 %	7,87 %	7,87%	7,87%
• TF (bâti)	10,20 %	10,20 %	10,20 %	10,20%	10,20%
• TF (non bâti)	44,00 %	44,00 %	44,00 %	44,00%	44,00%
	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>		
• TH	7,87 %	7,87%	7,87%		
• TF (bâti)		10,20 %	10,20 %		
• TF (non bâti)	44,00 %	44,00%	44,00%		

CFE (compétence de l'agglomération)

Reprise des résultats de l'exercice 2018 au budget primitif 2019 DM2019_324

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, ARRETE la reprise des résultats 2018 comme suit :

Budget général de la commune**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>	<u>recettes</u>
-----------------	-----------------

BP 2019

002.

Excédent de fonctionnement reporté

74.303,48 €

Investissement

<u>Dépenses</u>	<u>recettes</u>
-----------------	-----------------

BP 2019**1350.58 € au 001 déficit invest reporté**

1068 excédent fonctionnement

capitalisé 1.350.58 €

Le budget primitif 2019 proposé par le Maire est adopté à l'unanimité des votants (10) dont 1 absence pour le projet de vidéo-surveillance du village.

Il s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	194.848 €
Dépenses d'investissement	<u>138.490 €</u>
Soit un total de dépenses de	333.338 €

Qui s'équilibrent avec un montant égal de recettes.

- **Attribution d'une subvention à l'Association X SORT DROME** **DM2019_325**

Le conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide d'allouer une subvention de 100 € (cent euros) à l'Association X SPORT DROME sur le budget 2019. L'Association X SPORT DROME organise des compétitions de Vétathlon.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours au compte 6574(divers).

• **Heures complémentaires pour secrétariat (budget)**

DM2019_326

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, décide de rémunérer des heures complémentaires à Mme Christine DURAND Nicole dans le cadre de surcroît de travail pour l'élaboration du budget à partir du 01 mars 2019 conformément à l'article 3 du décret n°82-624 et aux articles 7 et 8 de ce décret.

CONTRAT HORIZON VILLAGES NOUVEAU MILLESIME

DM2019_327

Le Maire fait part au conseil municipal du nouveau contrat proposé par JVS MAIRISTEM et qui a pour objet la cession de licence de logiciels (définie en annexe 2) et les prestations qui s'y rattachent notamment l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance téléphonique.

La proposition financière s'établit comme suit :

	HT	TTC
• Investissement logiciels		
Cession licences forfait annuel	2.149,60 €	2.579,52 €
• Fonctionnement prestations		
Mise à niveau corrective	268,70 €	322,44 €
Assistance à l'utilisation	268,70 €	322,44 €
	-----	-----
	537,40 €	644,88 €
	-----	-----
	2.687,00 €	3.224,40 €

Le contrat est conclu pour une période unique de 3 ans. La date d'effet du contrat est fixée au 01/07/2019. Ces coûts s'appliqueront les années suivantes.

Le conseil municipal, en accord avec son Maire après délibération et à l'unanimité des votants, ACCEPTE le contrat proposé par JVS Mairistem et la proposition financière détaillée ci-dessus et autorise son Maire à signer le contrat à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Marché : Ouverture du marché prévu le 25 avril.

Le Maire,
Jean-Jacques GARDE

